

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 10 avril 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présences: Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Philippe Leclerc et Mesdames Carmen Nicole.

Absences: Monsieur Arnaud Gagnon et Madame Nancy Lafond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Leblond, maire. Sont également présents à cette séance, Monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On remarque la présence de 11 citoyens.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017
3. Dossiers finances
  - 3.1. Adoption des déboursés du mois.
4. Urbanisme
  - 4.1. Second projet – Règlement n° 397 modifiant le règlement n°. 190 de zonage.
  - 4.2. Second projet – Règlement n° 401 modifiant le règlement n° 189 de lotissement.
  - 4.3. Demande d'un citoyen – Achat du bout du 3<sup>e</sup> rang ouest.
  - 4.4. Adoption du Règlement n° 398 concernant la garde des animaux.
  - 4.5. Résolution afin de mandater le Maire et le dg pour la signature du dossier Jean-George D'Amours.
5. Dossiers conseil et résolutions
  - 5.1. Résolution autorisant le dg à demander un 3<sup>e</sup> avis juridique concernant le dossier des propriétaires non branchés aux réseaux d'aqueduc et d'égout.
  - 5.2. Résolution autorisant les demandes de soumissions pour les équipements de voiries.
  - 5.3. Résolution autorisant le dg à participer à une formation pour les présidents d'élection.
  - 5.4. Résolution autorisant la production d'une étude de faisabilité concernant l'amener les réseaux d'aqueduc et d'égout - Projet route 293.
  - 5.5. Résolution autorisant la production d'une analyse de la qualité de l'air du bureau municipal ainsi que l'élimination des tapis à l'étage.
  - 5.6. Avis de motion autorisant la Municipalité à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune.
  - 5.7. Choix du modèle d'épinglettes et autorisation d'aller en appel d'offres.
  - 5.8. Dépôt des soumissions – Inspection par caméra des égouts de la rue St-Jean-Baptiste et choix d'une firme.
6. Dossiers citoyens et organismes publics
  - 6.1. Demande de commandite – COSMOS des Basques.
  - 6.2. Demande de commandite – Club Baseball junior
  - 6.3. Demande de commandite – Fête Nationale.
  - 6.4. Demande de commandite – Compagnie de navigation des Basques
  - 6.5. Demande d'appuis à la Ligue d'action civique
  - 6.6. Demande de renouvellement de la cotisation à l'URLS
  - 6.7. Demande de prêt de la salle communautaire dans le cadre de l'activité Grand Défi Pierre Lavoie
7. Dossiers employés
  - 7.1. Fin des procédures d'un dossier CSST
  - 7.2. Décision concernant un poste
  - 7.3. Participation de 3 travailleurs au souper des déneigeurs à St-Médard
8. Affaires nouvelles
  - 8.1. Modification de la résolution n°03.2017.58, autorisant Me Marie-Josée Raymond à traiter le dossier de la Cession de l'ancienne route de la Grève.

		8.2. Résolution autorisant le directeur général de procéder à l'appel d'offre concernant le financement des équipements de voirie suite à l'approbation du Ministère des affaires municipales autorisant un emprunt de 200 000 \$.
9.	<u>Varia</u>	
10.	<u>Période de questions</u>	
11.	<u>Levée de la séance ordinaire</u>	
Résolution		<b>1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour</b>
04.2017.75		Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu d'adopter l'ordre du jour du 10 avril 2017. On ajoute deux points à l'item varia : 9.1 Cabanon de récupération 9.2 Dossier d'aide financière Mada – terrain récréatif de la grève Morency.
Résolution		<b>2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017</b>
04.2017.76		Chacun des membres du conseil ayant reçu le procès-verbal du 13 mars 2017, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ce procès-verbal, tel que rédigé.
Résolution		<b>3. Adoption des déboursés du mois</b>
04.2017.77		Les comptes du mois de mars 2017 s'élèvent à 111 213,27 \$ comprenant :
	Journal 690 :	Prélèvements n° PR-3059 à PR-3109 pour 32 707,42 \$
	Journal 690 :	Chèques n° 29126 à 29165 pour 51 282,76 \$;
	Salaires :	Périodes 09 à 12 comprenant dépôts salaires n° 506245 à 506309 pour 27 211,14 \$;
	Frais mensuel:	Sur le relevé de compte de caisse pour 11,95 \$;
		<b>Certificat de disponibilité de crédits n° 04-2017</b>
		Il est proposé par madame Carmen Nicole unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve le paiement des déboursés apparaissant sur les listes ci-haut déposées.
		Les membres du conseil municipal ont exprimé le besoin d'étudier les dépenses de déneigement en réunion de travail.
	<b>4. Urbanisme</b>	
Résolution		<b>4.1 Second projet - Règlement no 397 modifiant le règlement n° 190 de zonage</b>
04.2017.78		Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le second projet de règlement intitulé : « <b>Règlement n° 397 modifiant le règlement n° 190 de zonage</b> ». Noter qu'il y a eu des modifications mineures apportées suite au dépôt en séance du premier projet de règlement.
Résolution		<b>4.2 Second projet - Règlement n° 401 modifiant le règlement n° 189 de lotissement</b>
04.2017.79		Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le second projet de règlement intitulé : « <b>Règlement n° 401 modifiant le règlement n° 189 de lotissement</b> ». Noter qu'il y a eu des modifications mineures apportées suite au dépôt en séance du premier projet de règlement et à l'assemblée publique de consultation du 13 mars dernier.
Résolution		<b>4.3 Demande d'un citoyen – Achat du bout du 3<sup>e</sup> rang ouest</b>
04.2017.79.01		Attendu que les plans de la réforme du cadastre québécois ont identifié une portion d'un ancien tracé de chemin public dans le 3 <sup>e</sup> rang ouest sur la propriété de monsieur Bruno D'Amours et de Suzie Ouellet;
		Attendu que les propriétaires demandent maintenant d'acquérir les parcelles de cet ancien chemin;
		Attendu que les membres du conseil considèrent qu'il est probable que cet ancien chemin sert d'accès à d'autres propriétés ;
		En conséquence, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité

des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges n'acquiesce pas à la demande de monsieur Bruno D'amours et de Suzie Ouellet à l'égard d'une acquisition de parcelles de l'ancien tracé de chemin public du 3<sup>e</sup> rang Ouest sur les lots 622 et 662 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles étant donné que celui-ci divise ses propriétés.

Résolution  
04.2017.80

**4.4 Adoption du Règlement n° 398 concernant la garde des animaux**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2016 ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le «Règlement n° 398 concernant la garde des animaux» et que ledit règlement est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe au livre des délibérations et au livre des règlements aux pages n°s \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Résolution  
04.2017.81

**4.5 Résolution afin de mandater le maire et le directeur général pour la signature du dossier Jean-George D'Amours**

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a statué positivement dans le dossier n° 413294 en date du 27 mars 2017 relativement à l'aliénation et à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un chemin privé de la grève D'Amours, en faveur de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, pour une superficie approximative de 2 195,69 m<sup>2</sup>, dont uniquement 2 066 m<sup>2</sup> étant en zone agricole sur les parties des lots 295 et 298 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles;

Attendu qu'une entente est intervenue le 29 octobre 2014 entre ladite municipalité et madame France D'Amours, liquidatrice de la Succession de Lumina Jean à propos de la cession gratuite du chemin privé de la grève D'Amours;

Attendu que des descriptions techniques et un plan ont été préparés par M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 6251, le 29 juillet 2015 ;

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise messieurs André Leblond et Philippe Massé, respectivement maire et directeur général à signer le contrat devant intervenir devant la notaire Marie-Josée Raymond concernant l'acquisition, à titre gratuit, d'une partie des lots 295 et 298 de la Succession Lumina Jean (représentée par madame France D'Amours) étant le chemin privé de la grève D'Amours.

**5. Dossiers du conseil et résolutions**

Résolution

**5.1 Résolution autorisant le directeur général à demander un 3<sup>e</sup> avis juridique concernant le dossier des propriétaires non branchés aux réseaux d'aqueduc et d'égout**

04.2017.82

Considérant que les membres du conseil municipal désirent s'assurer de traiter correctement les requêtes relativement aux immeubles n'ayant pas d'entrées de service d'aqueduc et d'égout se rendant à la ligne avant des terrains, malgré que les conduites sont présentes et disponibles dans les rues ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe Massé, à demander un 3<sup>e</sup> avis juridique afin d'éclaircir quelques questions à l'égard de l'interprétation du «mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur» de l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Résolution

**5.2 Résolution autorisant les demandes de soumissions pour les équipements de voirie**

04.2017.83

Attendu qu'il y a des besoins en équipement de voirie ;

Pour ce motif, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les démarches auprès de fournisseurs, soit en négociations de gré à gré pour les

		différents équipements ou bien selon les processus prévus au Code municipal du Québec.
Résolution	5.3	<b><u>Résolution autorisant le dg à participer à une formation pour les présidents d'élection</u></b>
04.2017.84		Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges permet à Monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier à participer à une formation de deux jours à l'égard des présidents d'élection qui sont à leur première expérience électorale. Selon les inscriptions, la formation se tiendra en mai ou juin 2017.
Résolution	5.4	<b><u>Résolution autorisant la production d'une étude de faisabilité concernant d'amener les réseaux d'aqueduc et d'égout - Projet route 293</u></b>
04.2017.85		<p>Attendu que lors de la rencontre avec le ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), celui-ci a informé que l'émission du décret ministériel concernant le projet de réfection de la route 293 est imminente ;</p> <p>Attendu que ce dernier effectuera des travaux de raccordement à la conduite d'aqueduc de la ville afin de desservir les résidences affectées par lesdits travaux de réfection ;</p> <p>Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges souhaite réaliser un préliminaire des coûts à l'égard d'une desserte en égout sanitaire ;</p> <p>Attendu que le MTMDET privilégie une rencontre afin de déterminer ce qui peut être fait en tant que travaux pour ladite desserte ;</p> <p>Attendu que la municipalité aura à analyser lesdits coûts et à statuer par la suite ;</p> <p>En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise la production d'une étude de faisabilité et participe à une rencontre avec le MTMDET.</p>
Résolution	5.5	<b><u>Résolution autorisant la production d'une analyse de la qualité de l'air du bureau municipal ainsi que l'élimination des tapis à l'étage</u></b>
04.2017.86		<p>Attendu que depuis quelques mois, les employés du bureau municipal vivent certaines problématiques respiratoires, malgré que l'échangeur d'air a été nettoyé ;</p> <p>En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe Massé fasse analyser la qualité de l'air à l'intérieur du bureau municipal et procède à l'élimination et au remplacement du tapis qu'il y a au 1<sup>er</sup> étage.</p>
Règlement	5.6	<b><u>Avis de motion autorisant la Municipalité à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune</u></b>
		Avis de motion est donné par monsieur Robert Forest qu'à une séance ultérieure, il proposera un règlement autorisant la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges à conclure une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour.
Résolution	5.7	<b><u>Choix du modèle d'épinglettes et autorisation d'aller en appel d'offres</u></b>
04.2017.87-88		Madame Carmen Nicole propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier, à acheminer des demandes de soumissions à l'égard de l'achat d'épinglettes représentant le logo de la municipalité. Madame Nicole demande d'aller de l'avant avec la soumission la plus basse, donc pas besoin de revenir en séance. On prévoit environ 250 épinglettes.
Résolution	5.8	<b><u>Dépôt des soumissions – Inspection par caméra des égouts de la rue St-Jean-Baptiste et choix d'une firme</u></b>
04.2017.89		Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu deux soumissions

relativement à la réalisation d'activités de nettoyage et d'inspection à la caméra du réseau d'égout de la rue St-Jean-Baptiste et autres, tel que spécifié dans le document d'appel d'offres ;

Attendu que les entreprises suivantes ont fait connaître leur prix :

<u>Entreprises</u>	<u>Montant incluant les taxes</u>
Campor Environnement inc.	10 983,90 \$
Véolia ES Canada inc. Services Industriels inc.	10 618,52 \$

Attendu que lesdites entreprises ont déposé les documents exigés, soit la formule de soumission, le bordereau de soumission dûment complété et signé, l'autorisation de signature et la déclaration solennelle du soumissionnaire conformément à la Politique de gestion contractuelle de la municipalité Annexe IV et IV.2 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne la soumission conforme suivant l'appel d'offres sur invitation écrite de Véolia ES Canada inc. Services industriels inc. au montant de 10 618,52 \$ incluant les taxes.

## **6. Dossiers citoyens et organismes publics**

Résolution

04.2017.90

### **6.1 Demande de commandite – COSMOS des Basques**

Attendu que Cosmos des Basques a adressé, en date du 22 février 2017, une demande de commandite au nom de la *Table Ensemble pour la famille* concernant le Journal de Maturin ;

Attendu que ledit journal est un bulletin ayant été fondé en 2015 et étant distribué gratuitement à tous les parents d'enfants de 0 à 5 ans de la MRC Les Basques, et ce, 3 ou 4 fois par année en 450 exemplaires par parution ;

Attendu que les articles visent à favoriser une entrée scolaire réussie pour les jeunes, à encourager les parents à adopter de saines habitudes de vie et à les informer sur divers sujets éducatifs tels que la discipline, la routine, le langage, l'alimentation ou la motricité ;

Attendu qu'un montant de 3 820 \$ est nécessaire annuellement pour que la parution se poursuive, étant donné que le principal partenaire financier s'est retiré ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et il est résolu unaniment par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges offre un soutien financier de 50\$ à la Table Ensemble pour la famille.

Résolution

04.2017.91

### **6.2 Demande de commandite – Club Baseball junior**

Considérant que le comité de Baseball junior BB a acheminé, en date du 6 mars 2017, une demande de financement de 750 \$ afin d'équilibrer leur budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges injecte une somme de 250 \$ au Baseball junior BB pour la saison 2017.

Résolution

04.2017.92

### **6.3 Demande de commandite – Fête Nationale**

Attendu que le comité organisateur de la Fête nationale a transmis, en date du 14 mars 2017, une sollicitation financière afin de contribuer au succès de la programmation de la Fête de la St-Jean à Trois-Pistoles,

Sur une proposition de Robert Forest, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges offre une participation monétaire de 50 \$ audit comité organisateur.

Résolution

04.2017.93

### **6.4 Demande de commandite – Compagnie de navigation des Basques**

Attendu que la compagnie de Navigation des Basques a rédigé, en date du 16 mars 2017, des suggestions d'offres publicitaires afin de renforcer leur visibilité de leur organisation;

Monsieur Jean-Paul Rioux propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges confirme son intérêt à réserver un espace publicitaire au coût de 150 \$ sur le site Internet de ladite

Résolution  
04.2017.94

compagnie dans la page «*Découvertes*».

#### **6.5 Demande d'appuis à la Ligue d'action civique**

Considérant que la Ligue d'action civique a composé, en date du 27 février 2017, une lettre citant en objet : «*Extinction des recours référendaires des citoyens*» suite aux représentations des fédérations municipales (UMQ, FQM) auprès du gouvernement du Québec à l'égard du projet de loi 122 offrant aux villes et aux villages de nouveaux pouvoirs en matière de règlementation (vitesse, salubrité, etc.) en matière de développement économique et en d'autres matières;

Considérant que ladite Ligue est favorable à ce mouvement de responsabilisation du palier municipal et demande de prendre position en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce à la requête en :

- décrétant que ladite municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum comme prévu actuellement par la loi ;
- poursuivant la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'Internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Résolution  
04.2017.95

#### **6.6 Demande de renouvellement de la cotisation à l'URLS**

Attendu que l'Unité régionale de Loisir et de Sport de Bas-St-Laurent a fait parvenir, le 22 mars 2017, une missive visant notre adhésion 2017-2018 à cet organisme;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges confirme son intérêt en remplissant la formule d'adhésion et en joignant un chèque de 150 \$ représentant le coût fixé pour une population de 1061 personnes résidentes dans notre localité.

Résolution  
04.2017.96

#### **6.7 Demande de prêt de la salle communautaire dans le cadre de l'activité Grand Défi Pierre Lavoie**

Attendu que messieurs Roberge Brillant et Olivier Benoit s'adressent, en date du 29 mars 2017, à la municipalité au nom des organisateurs, des parents bénévoles et des jeunes qui participeront au «Défi Pierre Lavoie» au secondaire, afin d'obtenir un appui de la municipalité à la réussite de cet évènement ;

Attendu que depuis le mois de décembre au mois de mai prochain, les élèves intéressés du secondaire se sont entraînés quotidiennement et ont pour objectif de relevé le grand Défi Pierre-Lavoie ; en effet, le défi est une course de 260 km entre Québec et Montréal au mois de mai 2017 ;

Attendu qu'ils désirent procéder à une simulation de l'évènement à Rivière-Trois-Pistoles ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce à la requête des organisateurs locaux ci-haut mentionnés en contribuant au prêt gratuit de la salle communautaire pour la journée du 21 avril 2017, soit de 9h à 18h.

#### **7. Dossiers employés**

Résolution  
04.2017.97

#### **7.1 Fin des procédures d'un dossier CSST**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté une résolution antérieurement dans un dossier de CSST concernant une expertise médicale;

Attendu qu'après étude du dossier, il semble que le temps et les efforts de ladite municipalité mis dans ce dossier n'équivaut à aucun gain potentiel versus aux coûts de règlement dudit dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges met fin au processus d'expertise dans ce dossier de CSST.

Résolution  
04.2017.98

## 7.2 **Décision concernant un poste**

Considérant que des mouvements importants de personnel affecté aux travaux publics ont eu lieu dans les douze derniers mois;

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouveau contremaître aux travaux publics en octobre 2016 ;

Considérant que la volonté du conseil municipal vise à améliorer l'efficacité opérationnelle de la voirie;

Considérant que des défis budgétaires sont à considérer pour les années futures ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges effectue une réorganisation en voirie en abolissant un poste de journalier à temps plein, poste de saisonnier. Il est entendu que l'employé recevra un avis de licenciement selon ce que prévoit la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) selon les années de service au sein de ladite municipalité.

Résolution  
04.2017.99

## 7.3 **Participation de 3 travailleurs au souper des déneigeurs à St-Médard**

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges défraie trois inscriptions au souper des «déneigeurs» à St-Médard qui aura lieu le 6 mai prochain. Le coût s'élève à 25 \$/personnes soit 75 \$ en tout.

## 8. **Affaires nouvelles**

Résolution

### 8.1 **Modification de la résolution n° 03.2017.58, autorisant M<sup>e</sup> Marie-Josée Raymond à traiter le dossier de la Cession de l'ancienne route de la Grève**

04.2017.100

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie la résolution n° 03.2017.58 afin d'autoriser la notaire Marie-Josée Raymond à l'égard de la préparation et de la signature du contrat à intervenir relativement au dossier de cession d'une portion d'un ancien chemin dans la rue de la Grève à Rivière-Trois-Pistoles près des résidences n<sup>o</sup>s 48, 50, 52, 54, 56 et 58. Un plan accompagnant les descriptions techniques a été préparé par monsieur Paul Pelletier, arpenteur-géomètre en date du 28 mars 2017, minutes 6975 concernant 5 parcelles de terrain.

Résolution

### 8.2 **Résolution autorisant le directeur général de procéder à l'appel d'offres concernant le financement des équipements de voirie suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales autorisant un emprunt de 200 000 \$**

04.2017.101

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé dans une lettre du 5 avril 2017 que le règlement n° 402 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, par lequel le conseil décrète un emprunt de 200 000 \$, a été approuvé ce même jour, conformément à la loi;

Pour ce motif, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres concernant le financement des équipements de voirie suite à l'approbation dudit ministère comme ci-haut indiqué.

## 9. **Varia**

Résolution

### 9.1 **Cabanon de récupération / problématique**

04.2017.102

Attendu que lors de la présente séance, les membres du conseil municipal ont été sensibilisés par le contremaître des travaux publics aux problématiques occasionnées par la gestion de certains objets non ramassés par le service de Récupération des Basques dans le cabanon situé à proximité du garage municipal et mis à la disposition des citoyens;

Attendu que les membres du conseil sont d'accord à faire cesser cette situation, étant donné que le service de récupération de matières recyclables dessert notre

collectivité, selon le calendrier de collecte, aux deux semaines ou à la semaine en devanture des immeubles ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le déplacement du cabanon afin de l'utiliser pour des besoins de rangement, avise les citoyens au moyen du bulletin municipal et du site Web et informe Récupération des Basques.

## 9.2 **Développement Dossier volet 2.5 du PIQM - Dossier - plan d'aménagement de la Grève Morency**

Le comité d'embellissement de la municipalité explique que lors de la rencontre tenue cette après-midi au bureau de la SADC, il y a eu la présentation des coûts projet de la Phase 1. Ensuite, ledit comité a été informé que les projets sont analysés par le ministère de la Famille et que les projets retenus ne débuteront qu'à l'été 2018. Donc, ledit comité est d'accord à présenter les travaux de la phase 2 dans la demande de subvention qui sera acheminée avant le 9 juin 2017. La prochaine rencontre est fixée au 1<sup>er</sup> mai prochain afin de finaliser le tout. De plus, une copie de notre dossier complété sera acheminée auprès du député Jean D'Amour.

## 10. **Période de questions**

- Q:1 M. Bruno D'amours revient sur le point 4.3 de l'ordre du jour et mentionnant que sa demande d'acquisition de l'ancien tracé du chemin public du 3e rang Ouest sur ses lots ne nuit pas aux droits de passage.
- R:1 On répond que selon les données reçues en réunion de travail, il semble que son projet d'acquisition ne peut se réaliser étant donné la présence d'autres propriétés en aval. On lui demande de repasser au bureau municipal afin de rencontrer madame Gauvin, inspectrice en bâtiment.
- Q:2 M. Gratien D'amours questionne le conseil à propos de l'article paru dans le dernier bulletin d'information municipale de mars 2017 concernant l'entretien des chemins en hiver. Celui-ci mentionne qu'il y a 10 ans passés, la municipalité a été favorable au déneigement du chemin du curé D'Amours et invite le conseil à considérer que plusieurs propriétaires l'utilisent (cabane à sucre, présence d'une carrière), que les utilisateurs des services du Centre de Ski du mont St-Mathieu préfèrent circuler par ce chemin étant à l'abri des grands vents.
- R:2 Le maire répond que le conseil municipal est en réflexion et qu'une analyse sera dressée après la présente saison hivernale afin de corroborer ou permettre de statuer à propos du service de déneigement.
- Q:3 Monsieur Adrien Beaulieu désire connaître s'il y a eu une analyse d'effectuée afin de justifier l'achat d'une excavatrice
- R:3 Oui, car le contremâitre des travaux publics a dressé un calendrier des travaux qui démontre les besoins d'avoir un tel équipement selon le nombre d'heures projetées, les travaux spécifiques à être réalisé et les avantages d'acquisition pour la municipalité (facilité d'accès immédiat pour une utilisation prompte).
- Q: 4 Monsieur Donald Bélanger relance la question de l'acquisition d'une excavatrice neuve en fonction de trois critères d'analyse (achat-bénéfice, analyse de donner à forfait, réservation d'heures de location). Ceci afin de le rassurer.
- R:4 On lui indique que tout a été analysé dans ce sens, et ce, au bénéfice de la collectivité et que les explications adéquates ont été livrées lors de la présente séance au point 5.2.
- Q:5 Monsieur Bruno D'Amours interroge le conseil sur la pesanteur de l'excavatrice projetée, car il y a des normes de sécurité à respecter à l'égard de certains travaux.
- R:5 : On lui communique que la pesanteur de cette excavatrice s'estime à près 7 tonnes et se catégoriser comme un équipement de calibre MOYEN répondant à plusieurs travaux du calendrier dressé. (Référence R:4)

Q:6 Monsieur Jean-Yves D'Amboise traite du dossier de la signalisation routière dans le secteur de la Fromagerie des Basques, à savoir, s'il y a eu des développements.

- De plus, il s'informe sur l'émission de permis pour la réfection d'une toiture dans son secteur.

R:6: Oui, il y aura une séance d'information publique animée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports durant laquelle il présentera l'état de la situation concernant le réaménagement de la route 132 dans le secteur de la fromagerie. Celle-ci se tiendra le 25 avril prochain à compter de 19h à la salle communautaire de Rivière-Trois-Pistoles. À cette occasion, ledit ministère expliquera notamment quelles sont les périodes et les causes de la congestion routière qui affecte parfois le secteur. Le public pourra également prendre connaissance des options étudiées afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation et faire des commentaires audit ministère.

- Selon la réglementation municipale, aucun permis n'est nécessaire pour le changement de bardeaux pour la pose de nouveaux bardeaux sur la toiture d'un immeuble, car le coût du matériau et de la main-d'œuvre fait déjà partie de l'évaluation de sa propriété.

Q:7 M. Gratien D'Amours souhaite s'assurer que le dossier éolien se déroule bien.

R:7: La population va bientôt être informée au sujet des prochaines étapes, en exemple, la circulation de nuit des véhicules et des remorques sur la route 293 permettant le passage du matériel éolien. Donc à suivre.

#### 11. **Levée de la séance ordinaire**

À 20 heures 58 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de monsieur Philippe Leclerc, la séance ordinaire est levée.

---

Danielle Ouellet,  
Adjointe au directeur général et greffière

---

André Leblond, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées